

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/G030362-D4

**Transfert au bénéfice de la société ELSTER-INSTROMET des décisions et des
certificats d'approbation des bancs d'essais de la société COMPTEURS MAGNOL**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret n° 72-866 du 6 septembre 1972 réglementant la catégorie d'instruments de mesurage : compteurs de volume de gaz, du décret n° 73-789 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la communauté économique européenne au contrôle des compteurs de volume de gaz, de l'article 27.2 de l'arrêté du 23 octobre 1974 modifié et de l'article 12 de l'arrêté du 12 octobre 1993.

FABRICANT :

ELSTER-INSTROMET – 12, rue des Campanules – ZAC du Mandinet – LOGNES – 77437 MARNE
LA VALLEE Cedex 2.

OBJET :

Le présent certificat transfère à la société ELSTER-INSTROMET le bénéfice des certificats d'approbation et des décisions suivantes :

- la décision d'agrément n° 98.00.351.001.1 du 7 décembre 1998 relative au banc d'essais mobile n° 1 MAGNOL pour compteurs de volume de gaz,
- la décision d'approbation n° 00.13.351.001.1 du 8 septembre 2000 relative au banc d'essais mobile n° 2 MAGNOL pour compteurs de volume de gaz,
- la décision d'approbation n° 02.13.351.002.1 du 30 avril 2002 relative au banc d'essais mobile n° 3 COMPTEURS MAGNOL SA pour compteurs de volume de gaz en service,
- la décision d'approbation n° 02.13.351.005.1 du 25 octobre 2002 complétée par le certificat d'approbation de banc d'essais n° F-05-L-885 du 1^{er} juin 2005 relatifs au banc d'essais COMPTEURS MAGNOL n° 81,
- le certificat de bancs d'essais n° F-05-L-1337 du 28 juillet 2005 relatif aux bancs d'essais COMPTEURS MAGNOL référencés KR1 et KR2 destinés aux essais de vérification primitive des compteurs de gaz à parois déformables de types G2,5 et G4,
- le certificat d'approbation de banc d'essais n° F-05-L-1851 du 21 novembre 2005 relatif au banc d'essais COMPTEURS MAGNOL identifié ELST 01 destiné à effectuer la vérification primitive des compteurs de volume de gaz, de désignation de G6 à G2500.

CARACTERISTIQUES :

Les caractéristiques, les conditions particulières d'utilisation et les conditions particulières de vérification des bancs d'essais faisant l'objet du présent certificat restent inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

La marque figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat est identique à celle fixée par les certificats et les décisions précités.

DÉPÔT DE MODELES :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire National de métrologie et d'Essais (LNE) sous la référence DDC/22/G030362-D4 et chez le fabricant.

VALIDITE :

Les limites de validité des décisions et des certificats transférés restent inchangées.

Pour le Directeur Général,

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification